



Commission d'indemnisation des dégâts d'ours du mardi 19 juillet 2016

Suite au dérochement d'un troupeau de brebis qui a eu lieu sur une estive en vallée de Luz Saint-Sauveur le 2 juillet 2016, une réunion exceptionnelle de la Commission d'Indemnisation des Dégâts d'Ours du Parc national des Pyrénées s'est tenue le mardi 19 juillet 2016 à Tarbes.

Si la responsabilité de l'ours n'est pas clairement avérée, la commission a décidé d'indemniser la totalité des dégâts liés à ce dérochement au bénéfice du doute puisque l'ours était présent sur l'estive au moment des faits. Quatre éleveurs seront ainsi indemnisés pour les 132 brebis qui sont mortes lors de ce dérochement pour un montant de 31 492,00 €.

La commission s'est également prononcée favorablement pour déclencher la procédure liée à un « gros dégât » pour un des éleveurs qui a perdu près de 40% de son troupeau (125 brebis). Elle demande au service du parc national avec l'appui de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, d'estimer les pertes économiques complémentaires subies par cet éleveur. L'évaluation du préjudice sera présentée lors de la prochaine réunion de la commission qui statuera sur une possible indemnisation complémentaire.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

